

INFORMATIONS

comité régional midi-pyrénées



BOURSE DU TRAVAIL : 19, place St-Sernin 31070 TOULOUSE CEDEX

Sommaire

- UNE QUESTION CENTRALE POUR 936 NOUVEAUX ADHERENTS 1989.
- DASSAULT, LATECOERE AEROSPATIALE A LA UNE
- AEROSPATIALE: GRACE A L'ACTION, DES AVANCEES.
- SOCATA: DES ARGUMENTS POUR LA LUTTE.
- LA C.G.T. S'ADRESSE AUX ENSEIGNANTS.
- DECLARATION COMMUNE: C.R.C.G.T./SNES ACADEMIE TOULOUSE
- C.G.T.: LETTRE ASSEDIC
- CRAM: DECLARATION C.G.T.

N° 66 - M A R S 1989

AERONAUTIQUE :
L'ANNEE
D'ENJEUX
DETERMINANTS

MEMORANDUM

TO : THE PRESIDENT

FROM : [Name]

PERSONAL FILE
ANNEX
DENISE
DETERMINANTS

MEMORANDUM

1. [Text]

2. [Text]

3. [Text]

4. [Text]

5. [Text]

6. [Text]

7. [Text]

8. [Text]

9. [Text]

10. [Text]

UNE QUESTION CENTRALE POUR 936 NOUVEAUX ADHERENTS 1989

Au 28 FEVRIER 1989, 936 hommes, femmes, jeunes, tous nouveaux adhérents depuis le début de l'année, sont venus renforcer une multitude de nos organisations.

Fruit des luttes, d'une démarche revendicative plus près des besoins, fruit d'un travail concret plus systématique, pour proposer l'adhésion.

A la même date, à peu près 1/3 d'adhésions en plus que l'an dernier. Elément de confiance, pour pousser l'effort, élément d'efficacité supplémentaire.

"L'engagement des syndiqués dans l'activité, le développement du travail collectif, la mise en oeuvre de notre démarche démocratique de masse, posent des exigences nouvelles en matière de formation syndicale de base et de formation des cadres syndicaux.

Elément déterminant de la qualité de la vie syndicale, la formation contribue à l'efficacité des luttes...

Des dispositions nouvelles sont à prendre afin de parvenir à développer les sessions de formation syndicale de départ, conçue comme une intégration rapide des nouveaux syndiqués à la vie de la C.G.T. "

(document d'orientation du 43EME CONGRES, p.54).

Multiplier nos moyens pour conduire en grand notre démarche revendicative, nous impose de façon incontournable de ne pas laisser ces syndiqués-là, sur le bord du chemin.

Ils, elles, se sont syndiqués parce qu'il y a revendications, luttes et surtout avec l'idée d'intervenir dans la vie syndicale, de dire leur mot et aussi de faire quelque chose.

Ces données-là sont bien présentes dans la démarche de se syndiquer à la C.G.T., aujourd'hui.

Nous avons en tant que directions syndicales, une responsabilité d'intégrer vite ces adhérents nouveaux, à la vie syndicale, de leur donner les moyens pour cela et de ne pas être frileux en conséquence sur ce que nous allons leur demander: d'être pleinement les portes-paroles et les animateurs de la vie de la C.G.T. sur leur lieu de travail.

Et ce, pour l'efficacité de la vie revendicative, pour un plus large rayonnement du syndicat.

Une formation syndicale de départ est vite nécessaire. Les 4 NUMEROS de la VO sur le 43EME CONGRES, sont un moyen privilégié pour permettre à ces syndiqués de connaître le Journal, ce que pense la C.G.T., pour en faire des lecteurs réguliers.

Oui, il nous faut parfois dépoussiérer des hésitations et des vieilles pratiques.

Nous avons-là, un potentiel de sang neuf, pour nos organisations. Nous nous sommes donnés des moyens supplémentaires en adhérents nouveaux.

Sachons pleinement en faire les acteurs de notre vie syndicale.

DASSAULT, LATECOERE, AEROSPATIALE A LA UNE

- PROJET DE FERMETURE DE DASSAULT-COLOMIERS (1450 SALARIES)
- PROPOSITION FAITE PAR LATECOERE DE RACHAT DE L'ENTREPRISE PAR LES SALARIES (1 000 EMPLOIS).
- MENACE DE TRANSFERT DE LA CHAINE A320 DE L'AEROSPATIALE (7 700 EMPLOIS), EN R.F.A.

DE QUOI S'AGIT-IL EN REALITE ?

Disons-le clairement, dans un cas comme dans l'autre, le niveau actuel des charges de travail ne pose aucun problème.

C'est la recherche de profits maximum, de rentabilité financière immédiate qui guide les responsables patronaux et qui conduit à un désinvestissement de la production pour drainer les capitaux vers la finance.

- Mr Latécoère compte placer son argent ailleurs que dans la construction aéronautique, il le dit clairement. N'en doutons pas, il continuera à orienter ses capitaux, pourtant acquis par le travail de ses salariés, vers la spéculation financière qu'il affectionne.

- Mr Dassault lui, n'est pas à plaindre. 2ème fortune de France, il réalise des profits importants dans la construction d'avions militaires et d'affaires et dans les placements boursiers.

Malgré un creux de charges de quelques 50 000 heures au plan national, la direction locale affirme que le plan de charges des usines AMD-BA de Colomiers est assuré jusqu'à fin 1990, début 1991.

Ces dirigeants d'entreprises, ces capitalistes, n'ont que faire de l'emploi et de l'avenir de leurs salariés : leur seul but est de faire grossir les profits, leur fortune personnelle ou familiale.

C'est là une des premières raisons des choix qu'ils prennent ou qu'ils envisagent de prendre aujourd'hui.

Depuis deux ans, Serge Dassault a fermé 4 usines (sur 13 que comptait son entreprise) et a licencié 2 500 salariés.

A l'Aérospatiale, 4 000 emplois ont disparu en cinq ans, dans le même temps où l'entreprise investit sur les marchés financiers et constitue un véritable trésor de guerre de 8 milliards de francs.

Ce sont ces mêmes choix qui conduisent notre pays au déclin, à l'accentuation de la crise et du chômage.

L'INTEGRATION EUROPEENNE

Elle constitue la seconde raison des menaces qui pèsent sur Dassault Colomiers.

Les gouvernements français successifs, les responsables politiques de la droite et du Parti Socialiste, notamment ceux de notre département, sont de farouches partisans de l'Intégration Européenne, notamment sur le plan militaire. Ce qui implique l'abandon du concept de Défense Nationale Française dont Dassault est, du point de vue de la construction des avions militaires, un atout majeur.

En clair, les unes après les autres, les décisions ministérielles se succèdent, visant à retarder le lancement en série de l'avion de combat français, le «Rafale», au profit de l'avion de combat européen décidé par les autres pays, dans le cadre d'une défense européenne.

... A l'Aérospatiale aussi :

Ces dernières semaines ont vu un accroissement de la pression de la RFA en vue d'obtenir chez eux le transfert des chaînes d'assemblage de l'Airbus A 320.

Ceci s'inscrit dans les perspectives de l'Europe de 1992 où les puissances capitalistes souhaitent voir jouer à la RFA le rôle de «tête de pont» en matière Aéronautique.

Daimler Benz, le puissant industriel allemand, qui contrôle l'industrie automobile et électronique de ce pays, vient de prendre le contrôle de MBB, pièce qui lui manquait pour maîtriser l'ensemble de l'industrie aéronautique d'outre Rhin.

LA C.G.T. REFUSE CES FAUSSES SOLUTIONS

Une campagne est engagée par certains, visant à faire croire aux salariés de Latécoère qu'en investissant 50 000 Frs chacun, ils deviendraient les «patrons» de leur entreprise et assureraient l'avenir. D'autres verraient les problèmes chez Dassault solutionnés uniquement par le rapatriement des charges sous-traitées à l'Aérospatiale.

La C.G.T. appelle les salariés à ne pas se laisser détourner des vraies questions.

En l'année du bi-centenaire de la Révolution Française, faudrait-il ... «payer pour avoir le droit de travailler», d'être exploités finalement par les mêmes qui détiendront toujours les pouvoirs de décision ?

En serait-on à un niveau de dégradation tel dans l'Aéronautique qu'il n'y aurait d'autre solution que de «se partager la misère» entre constructeurs aéronautiques (Dassault, Aérospatiale et autres) ? Bien sûr que non ! Tout le monde reconnaît que les besoins aéronautiques mondiaux sont immenses pour le prochain millénaire.

LES PROPOSITIONS DE LA C.G.T. :

* **L'Aérospatiale** a signé un contrat avec **Latécoère** sur sa participation aux études et la fabrication d'éléments de tronçons du futur A 340 pour 600 avions. Il y a là matière à élargir les compétences et l'autorité de la société Latécoère comme partenaire majeur de la Construction Aéronautique, et à assurer le développement de l'emploi ici, en France, plutôt qu'un transfert en Corée et au Portugal, tel qu'il est aujourd'hui décidé.

La CGT considère que les salariés, subissant déjà de plein fouet les baisses de pouvoir d'achat, l'augmentation des prix, les crédits divers, ne sont pas les mieux à même de «comblent» le désengagement de leur patron.

Nous pensons que l'Etat doit jouer son rôle, apporter les moyens nécessaires à cette entreprise. Nous préférons voir les fonds publics employés à cela plutôt, comme c'est le cas dans de trop nombreux secteurs ..., qu'à aider le patronat à licencier les salariés.

* **Concernant Dassault**, la CGT considère que l'avenir de cette entreprise doit se poser en termes de développement autour de deux axes essentiels :

- l'indépendance nationale de notre pays, et le lancement immédiat du Rafale en série ;
- l'étude et la réalisation d'un avion cargo et de lutte anti-incendie ;
- les coopérations autour de l'Aéronautique civile et du spatial, notamment :
 - sur les programmes A330/A340,
 - l'avion de 100 places sur la base d'une coopération Aérospatiale - Dassault - Thomson - SNECMA - Turbomeca.

POUR LA C.G.T., IL FAUT EGALEMENT :

-- Embaucher 2 000 personnes à l'Aérospatiale à Toulouse et 10 000 en Midi-Pyrénées pour répondre aux commandes du programme AIRBUS.

-- Se prononcer clairement et définitivement pour le maintien de la 2ème chaîne A 320 à Toulouse, le lancement et l'assemblage de la version allongée.

-- Accroître la part de production française dans les programmes A 330 - A 340 par un rééquilibrage au détriment de la part américaine.

-- Cesser le développement de la sous-traitance à l'étranger.

Il faut répondre aux besoins sociaux, aux revendications des personnels de l'industrie aéronautique et des usagers, dans le domaine des salaires, de l'emploi, de la formation, des conditions de travail, de la sécurité.

Les salariés de l'Aérospatiale, de Dassault, de Latécoère, les populations de notre région, ont leur mot à dire dans les choix décisifs pour l'avenir de l'industrie aéronautique française, la C.G.T. les appelle à intervenir, à se rassembler et à agir.

Toulouse, le 8 mars 1989

**Union Départementale C.G.T. Haute-Garonne
Syndicats C.G.T. Aérospatiale, Dassault, Latécoère**

AEROSPATIALE :

Grace à l'action, des avancées Pour autant les dangers ne sont pas écartés

EXTRAITS DE LA

CONFERENCE DE PRESSE C.G.T. - AEROSPATIALE TOULOUSE - 21/2/1989.

Voici maintenant plus d'un an et demi que la C.G.T. mène une intense campagne pour l'implantation d'une deuxième chaîne A.320 à TOULOUSE, pour la création de 2 000 emplois supplémentaires à l'AEROSPATIALE, de 8 000 dans la Région MIDI-PYRENEES.

...

Dans un premier temps, nous avons tout entendu: la C.G.T. était dépassée, archaïque, démagogue et bien d'autres qualificatifs encore.

A les entendre, il aurait fallu très vite installer une deuxième chaîne aux ETATS-UNIS pour pénétrer le marché américain...

La C.G.T., a poursuivi sa campagne, l'a développée dans l'AEROSPATIALE, l'a élargie aux plans départemental, régional et national par la suite.

Différentes étapes, dont la presse s'est fait l'écho, ont marqué ces campagnes:

LE 15 AVRIL 1988, au terme d'un cortège de véhicules parcourant les rues de TOULOUSE, nous posions symboliquement la première pierre de la deuxième chaîne A.320, sur la place du Capitole.

A LA FIN DU MEME MOIS, nous réunissions chômeurs et salariés d'AEROSPATIALE devant l'Usine de Saint-Eloi.

LE 25 OCTOBRE 1988, 1 000 salariés d'entreprises régionales participaient à un meeting devant l'AEROSPATIALE BLAGNAC, avec la présence de dirigeants nationaux de la C.G.T., dont Gérard ALEZARD, Secrétaire Confédéral; Jean DESMAISON, Secrétaire Général de la Fédération de la Métallurgie, Sylvie SALMON-THARREAU, Secrétaire Générale de la Fédération des Transports.

Le même jour, une délégation de la C.G.T. AEROSPATIALE, remettait au Ministre des Transports, Monsieur DELEBARRE, 15 000 pétitions portant l'exigence des travailleurs de MIDI-PYRENEES de voir se créer la deuxième chaîne et des milliers d'emplois en MIDI-PYRENEES.

Cette forte exigence, exprimée par les salariés eux-mêmes, qu'AIRBUS serve au développement social et industriel a, au fil des mois, conduit différentes personnalités et structures à prendre position :

MR.MADAULE, le Président du C.E.S.R., déclarant au début juillet, qu'il se prononçait pour la deuxième chaîne à TOULOUSE.

Les Conseils Municipaux de BLAGNAC, COLOMIERS, TOULOUSE, AUSSONNE, GRENADE, émettant des vœux dans ce sens;

Les responsables politiques et industriels:

* Monsieur DELEBARRE en Octobre, précisait que "l'avenir d'AIRBUS reste à TOULOUSE";

* Monsieur FACHE, Directeur-Adjoint de la Division Avions d'AEROSPATIALE, déclarait en décembre que "construire une 2ème Chaîne aux ETATS-UNIS coûterait bien cher".

Les faits aussi sont venus nous donner raison:

-les commandes d'A.320 ont poursuivi leur rythme important en 1988;

-début 1989, la commande de 100 A.320 par la compagnie américaine BRANIFF est venue confirmer ce qu'avait toujours dit la C.G.T. "Il n'est pas besoin de céder des parts de fabrication aux ETATS-UNIS Pour y décrocher des marchés ".

Aujourd'hui, où en sommes-nous ?

Nous avons marqué des succès importants sur deux points:

SUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL.

Monsieur FACHE, Directeur d'AEROSPATIALE TOULOUSE, a annoncé une mesure importante lors du précédent C.E., le 31 Janvier dernier :

--d'une part, la décision prise par les partenaires de porter de 8 à 10 le nombre d'A.320 produits par mois,

--d'autre part, la décision (qui sera prise définitivement d'ici un mois de

DOUBLER LES POSTES D'ASSEMBLAGE de jonctionnement voilure-fuselage (postes 35 et 40) de l'A.320.

et de

CONSTRUIRE UN NOUVEAU HALL POUR Y INSTALLER LES POSTES D'ESSAIS.

La C.G.T. considère qu'il s'agit-là d'une ETAPE IMPORTANTE dans l'action qu'elle mène.

C'EST UN SUCCES DANS LA MESURE OU C'EST BIEN CELA QUE LA C.G.T. REVENDIQUAIT EN DEMANDANT LA DEUXIEME CHAINE DE L'AIRBUS A.320

SUR L'EMPLOI

Un premier acquis important est à noter.

** alors que M.PLENIER, Directeur de la Division Avions, déclarait en Octobre 1987, vouloir "sortir quatre fois plus d'avions sans créer un seul emploi",

en fin de compte, CE SONT AU TOTAL 150 PERSONNES SUPPLEMENTAIRES A L'EFFECTIF D'AEROSPATIALE TOULOUSE A FIN 1988 QUE LA DIRECTION A DU CONCEDER.

200 emplois supplémentaires sont prévus pour 1989.

Avec le remplacement des départs et les 150 emplois supplémentaires précités, ce sont 500 embauches qui auront été réalisées en 1988 dans l'établissement toulousain. Cela conforte l'exigence de la C.G.T. de 2 000 emplois supplémentaires à l'AEROSPATIALE TOULOUSE.

../

LA C.G.T. MESURE CES AVANCEES, CES SUCCES, COMME UN PREMIER ACQUIS IMPORTANT DE L'ACTION, EN MEME TEMPS QU'ELLE APPELLE A POURSUIVRE L'ACTION CONTRE LES MULTIPLES ATTAQUES QUI PESENT SUR L'ENTREPRISE ET SES SALARIES.

Ces attaques sont caractérisées dans plusieurs domaines essentiels

- l'aspect industriel;
- l'aspect social: emploi, salaires et conditions de travail.

L'actualité, avec l'annonce de la volonté de la R.F.A. d'implanter chez elle la chaîne A.320, vient conforter notre analyse sur la nécessité de la vigilance et de la fermeté.

... Dans le même temps, nous combattons les décisions des directions d'AEROSPATIALE et du gouvernement français qui consistent, sur les nouveaux programmes A.330 - A.340, à donner à l'étranger - CANADA, COREE, AUSTRALIE, YOUGOSLAVIE - des parts entières de NOS PRODUCTIONS, des milliers d'heures de charges de travail, qui représentent autant de milliers d'emplois que l'on aurait pu créer chez nous en France, en MIDI-PYRENEES.

L'assemblage doit rester à TOULOUSE. La 2ème Chaîne A320, telle que présentée ci-dessus, permettant de réaliser la version allongée de cet appareil, doit être installée immédiatement à l'AEROSPATIALE Saint-Martin.

... LES CONDITIONS DE TRAVAIL.

Nous tenons aujourd'hui à tirer le signal d'alarme: Ce qui se passe en matière sociale dans AEROSPATIALE actuellement risque, très rapidement, de rejaillir sur la qualité même de nos produits, donc sur la sécurité des passagers que nous rencontrons.

...Cela nécessite que les directions modifient leur politique de recherche effrénée de la rentabilité financière sur le dos des salariés d'AEROSPATIALE.

- ** politique de bas salaires, de perte du pouvoir d'achat, d'absence de déroulement de carrière,
- ** non reconnaissance des qualifications, de l'expérience acquise, du savoir-faire,
- ** insuffisance de formation technique et technologique;
- ** développement des heures supplémentaires,
- ** insuffisance de l'embauche;
- ** recours au travail précaire (personnel hors-statut, intérim etc...)
- ** accroissement de la sous-traitance dans tous les secteurs.

Voilà quelle est la situation réelle subie par les personnels d'AEROSPATIALE. Pour illustrer mon propos, je tiens à donner quelques exemples concrets:

I. LES SALAIRES.

4 740 FRS net à l'embauche, pour un professionnel de l'Aéronautique qui, en production, assemble les AIRBUS.

4 930 FRS net à l'embauche, pour un jeune titulaire d'un Bac Technique qui fait les essais au sol de l'AIRBUS.

6 300 FRS net à l'embauche pour un titulaire d'un BTS ou DUT employé au Bureau d'Etudes, à l'après-vente ou à la préparation.

Cela s'accompagnant d'une perte de pouvoir d'achat de plus de 12% depuis 1982.

II. LES HEURES SUPPLEMENTAIRES.

Nous tenons à ce sujet à dénoncer ici la pratique inqualifiable de la direction d'AEROSPATIALE qui consiste à camoufler devant les Elus au CE, donc devant les salariés, le niveau réel d'heures supplémentaires.

Il ressort de l'étude réalisée par la C.G.T. que ce sont AU MINIMUM 410 000 HEURES SUPPLEMENTAIRES qui auraient été effectuées en 1988, équivalent à plus de 240 emplois supplémentaires qui auraient pu être réalisés dans l'année.

Il n'est pas rare de rencontrer, dans les ateliers et bureaux d'AEROSPATIALE, des personnels ayant effectué en 1988 entre... 300 et 400 heures supplémentaires, alors que le maxi dans la Métallurgie est de 94 heures, et que la loi autorise... un maxi de 130 heures!

Ce qui se passe à AEROSPATIALE est la conséquence de l'accord donné par toutes les organisations syndicales sauf la C.G.T. permettant à la direction de dépasser le quota annuel légal précité.

III. L'ACCROISSEMENT DU TRAVAIL PRECAIRE.

Nous retiendrons précisément un secteur qui est essentiel en matière de qualité de nos produits, donc de sécurité des passagers, C'EST LE SECTEUR PISTE, qui est celui où sont effectuées LES DERNIERES MISES AU POINT ET ESSAIS AVANT LA LIVRAISON DES AVIONS AUX COMPAGNIES.

A la piste AIRBUS, on relève 37% de personnel intérimaire.

IV. L'EMPLOI PRECAIRE FAVORISE A L'EMBAUCHE.

En 1988, sur 539 embauches réalisées:

- * 304 sont des contrats à durée indéterminée (définitifs)
- * 235 sont des emplois à durée déterminée, principalement des C.D.D. "d'adaptation", donc permettant à l'entreprise de bénéficier des aides de l'Etat.

De plus, nous avons recensé en 1988: 367 missions d'intérim.

Ces éléments concrets sont la démonstration éclatante que les salariés d'AEROSPATIALE sont loin d'être des "privilegiés" et situent le niveau de l'action syndicale que la C.G.T. entend développer avec chaque catégorie de personnel.

Quelles sont les revendications de la C.G.T. dans le domaine social.

****** qu'il n'y ait pas DE SALAIRE NET inférieur à 6 000 F à l'AEROSPATIALE; que le titulaire d'un BTS ou DUT débute à 9 000 F ; un cadre à 12 000 F.

La C.G.T. va consulter dans les tout prochains jours les salariés d'AEROSPATIALE sur leurs besoins réels pour vivre aujourd'hui, en matière de salaire et de classification.

Nous entendons faire de cette consultation un POINT D'APPUI essentiel pour développer l'action par secteurs, par catégories, par usines, sur les questions de salaire et de pouvoir d'achat.

L'EMBAUCHE DE TOUS LES PERSONNELS A STATUT PRECAIRE

EMPLOYES DANS L'ENTREPRISE

LA CREATION DE 2 000 EMPLOIS SUPPLEMENTAIRES.

Pour faire face à l'augmentation considérable du nombre d'avions à réaliser, nous allons multiplier par 4 le nombre d'avions produits (toutes versions confondues) d'ici quelques années. Les besoins en créations d'emplois sont imminents; en voici quelques exemples:

****** 4 A320 sortent chaque mois de la chaîne actuelle; 8 en sortiront d'ici 1 an : le besoin d'effectifs supplémentaires est indéniable.

****** Il faudra au moins 200 personnes supplémentaires sur la 2ème chaîne A.320 que nous revendiquons, ou plus précisément sur la nouvelle organisation de la production de l'A320 au-delà de 8 avions/mois, ainsi que nous l'indiquions au début;

****** dans la future usine de Gramont, 550 personnes seront affectées à l'assemblage (et sa périphérie) des A330 et A340. Il faudra bien prendre ces 550 personnes dans d'autres secteurs de l'entreprise et les remplacer par d'autres embauches.

****** A l'Atelier Electrique dénommé "Potez" à l'Usine de Blagnac, aucune charge A330 et A340 n'y pénétrera: tout sera sous-traité, alors que ce sont déjà près de 90% des travaux électriques sur les programmes actuels qui sont sous-traités. La C.G.T. propose de produire faisceaux et meubles électriques de l'A340 dans cet atelier, cela nécessitant l'embauche immédiate de plus de 100 personnes.

Il s'agit-là que d'exemples. Partout à Saint-Eloi comme à Blagnac, et Saint-Martin, nos syndicats Ouvriers et UFICT C.G.T. ont réalisé un chiffrage précis, par secteur, du nombre d'embauches supplémentaires à effectuer.

Les chiffres que je viens de citer, s'ajoutant à ceux que la limitation des heures supplémentaires permettrait de créer, sont la démonstration de la justesse de la revendication de 2 000 emplois supplémentaires défendue par la C.G.T.

S O C A T A : DES ARGUMENTS POUR LA LUTTE

Dans la bataille sur l'AERONAUTIQUE pour l'emploi, les salaires, le développement des productions, le SYNDICAT C.G.T. DE LA SOCATA (HAUTES-PYRENEES), a tenu le 8 MARS, une Conférence de Presse.

(...quelques extraits).

...Avec la montée en cadence des A.320, le développement de l'A.330/340 (et dont la SOCATA s'inscrit dans ce programme avec HUREL-DUBOIS ET REIMS AVIATION pour la production du carénage ventral), font qu'aujourd'hui, il faut réaliser les milliers d'embauches nécessaires pour la réalisation de ces programmes.

QUELLE EST AUJOURD'HUI LA REALITE A LA SOCATA.

SUR LES HEURES SUPPLEMENTAIRES.

Comme le démontre les chiffres, la Direction a de plus en plus recours aux heures supplémentaires, le travail en équipes, travail en fin de semaine, l'emploi de personnels intérimaires et à la sous-traitance extérieure.

En DECEMBRE 1987, 1357 heures supplémentaires ont été réalisées;

JANVIER 1989, 4155 heures supplémentaires soit une progression de 306 %, CE QUI REPRESENTE L'EQUIVALENT DE 26 EMPLOIS.

L'ACCROISSEMENT DU TRAVAIL PRECAIRE.

Décembre 87, 18 personnes en emploi intérimaire étaient employées par la SOCATA,

Février 89, 116 personnes intérimaires, SOIT 6,5 FOIS PLUS DE PERSONNEL A STATUT PRECAIRE.

Cette politique de l'emploi précaire n'est pas le fait de hasard, mais bien un choix délibéré du P.D.G. (AOUT 88) qui remet en cause, l'emploi stable et qualifié et aggrave les conditions de vie et de travail.

La C.G.T. condamne de telles orientations qui vont dans le sens de flexibiliser toujours plus le Personnel, la mise en place d'un nombre important d'intérimaires.

... SOUS-TRAITANCE.

En 1986, la SOCATA a sous-traité aux entreprises régionales 150 000 heures, soit l'équivalent de 85 emplois.

En 1988, elle a sous-traité 200 000 heures, soit 113 emplois.

../

L'objectif de 1989, étant de 300 000 heures, soit 169 emplois.

L'objectif de la direction, d'aller vers un accroissement de la sous-traitance extérieure, serait louable à l'égard des PMI et PME de la Région, à condition que cela se traduise pour ces Personnels par une amélioration de conditions de vie et de travail.

Or, l'objectif de la direction, n'est pas de garantir l'emploi, mais une manière de rechercher, et d'obtenir une rentabilité financière immédiate, au détriment de l'emploi stable et qualifié.

...Ces éléments concrets sont la démonstration que la SOCATA, avec le plan de charge actuel, se trouve en surcharge par rapport à l'effectif qui est de 898 personnes, DE PLUS DE 300 PERSONNES.

En tenant compte de l'attribution de sous-traitance vers les PMI/PME, c'est

POUR LA C.G.T. UN MINIMUM DE 200 EMPAUCHES A DUREE

INDETERMINEE QU'IL FAUT REALISER AUJOURD'HUI.

... QUELLES SONT LES REVENDICATIONS DE LA C.G.T. DANS LE DOMAINE SOCIAL.

- Qu'il n'y ait pas de SALAIRE NET inférieur à 6 000 F. à la SOCATA.

- Que le titulaire d'un BTS ou DUT débute à 9 000 F; un cadre à 12 000 F.

- L'embauche du personnel intérimaire par la création des 200 emplois supplémentaires qu'il faut réaliser à ce jour.

- L'arrêt abusif de la sous-traitance extérieure.

- Dans le cadre du développement et la montée en cadence de l'A.320, les répercussions que cela peut avoir pour les entreprises sous-traitantes, au travers de la fabrication des sous-ensembles, exigent la construction d'infrastructures répondant aux besoins des nouvelles fabrications, y compris avec l'aide de l'Etat.

... Pour notre Organisation, cela nécessite d'avoir les moyens de sa réalisation.

Le plan de formation 1989 qui est de 2, 05% de la masse salariale(AEROSPATIALE 4.73%), est insuffisant pour faire face aux besoins auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

LA C.G.T. S'ADRESSE AUX ENSEIGNANTS

Le mouvement revendicatif s'exprime de plus en plus fort dans de nombreuses entreprises, secteurs d'activités... qu'ils soient privés, publics ou nationalisés.

L'expression du mécontentement grandit. Il porte sur l'emploi, les salaires et le pouvoir d'achat, les qualifications, la formation, les conditions de travail, la protection sociale, les libertés,... Et de fait, tout ce qui contribue à avoir une existence décente est remis en cause.

L'avenir est devenu incertitude pour le plus grand nombre.

Libre concurrence, compétitivité, Europe, comparaisons souvent tronquées avec ce qui existe dans d'autres pays... servent de prétexte.

Pendant ce temps, une poignée d'individus s'enrichissent, amassent des fortunes, jouent au Monopoly avec des entreprises, spéculent... font des «affaires» et condamnent avec violence la notion de Service Public.

Pendant ce temps les salariés trinquent. Plus d'impôts, moins de salaires et de pouvoir d'achat. Plus de flexibilité, de précarité, moins d'emplois stables. Plus de prélèvements sociaux, moins de protection, plus de mal vivre.

Cela se vit au quotidien pour les gens en activité, les demandeurs d'emplois, les jeunes... les retraités!

Personne n'est en dehors de cette spirale déjà lourde de conséquences, mais encore plus préoccupante pour demain.

Les réactions qui se produisent, mesurées au travers d'actions multiformes dans tous les pays, sont de bonne augure, nécessaires, indispensables.

Elles montrent de manière nette que les propos sécurisants, les promesses, les décisions prises par tous ceux qui détiennent le pouvoir de décision (patronat et gouvernements successifs), ne passent plus.

Les illusions se sont transformées en doute. Aujourd'hui c'est l'incrédulité qui domine. Et c'est normal, car les faits parlent d'eux-mêmes.

N'entend-on pas le Premier Ministre en exercice, dire qu'il faut «réglementer» le droit de grève dans la Fonction Publique...!

Le secteur de l'Education n'est pas en dehors de

cette réalité. C'est même un des points clés pour la mise en oeuvre d'une stratégie qui va à l'encontre de l'intérêt des gens et du pays.

Il touche à la formation de la jeunesse, donc à l'avenir.

Il s'appuie sur un corps de personnel, dont l'attachement à la mission d'Education, de service public, est utilisé comme banc d'essai afin de mettre en oeuvre des reculs sociaux sans précédent.

Les incidences des mesures envisagées dans le cadre du projet JOSPIN-ROCARD, dépassent largement le cadre de l'Education Nationale.

Tout comme d'ailleurs les accords salariaux dans la Fonction Publique, signés par la direction de la FEN, ont contribué non seulement à tirer vers le bas les salaires des enseignants, mais encore tous ceux de la Fonction Publique du Secteur Nationalisé et privé.

Aujourd'hui, les propositions de revalorisation de la fonction enseignants, de la modernisation du système éducatif qui s'appuient par ailleurs sur des revendications légitimes et accumulées depuis des années, masquent une transformation en profondeur, lourde de conséquences sans pour autant répondre aux besoins des jeunes, des enseignants, des personnels.

En effet :

- l'échec scolaire est une réalité que plus personne ne conteste. Il repose pour une part essentielle sur le manque de moyens, permettant de prendre réellement en compte les différences à partir d'un soutien individualisé ou en groupe, d'un réel travail d'équipe, de l'existence de structures spécialisées, plus particulièrement au niveau du pré-scolaire, du primaire.

La notion de progression «chacun selon son rythme» se situe à l'opposé d'une telle démarche. Elle fait ressurgir le concept de «Savoir mini de SMIC culturel», avancé il y a une décennie par HABY.

La pré-scolarisation dès 2 ans est évacuée.

Les moyens nouveaux affectés ne sont qu'un palliatif mini à l'accroissement des effectifs attendus en particulier en lycée et lycée professionnel.

Les propositions de revalorisations de la fonction enseignante, de déroulement de carrière, de normalisation des différents corps, s'inscrivent :

- dans la démarche globale d'aménagement du temps de travail avec les notions d'activité périscolaires entre autre.

- dans le cadre de la rémunération au mérite, individualisée, que le patronat tente de mettre en oeuvre dans le privé.

- dans un processus d'éclatement du Statut de la Fonction Publique par la création de «corps» en rupture avec la conception des garanties collectives: niveau recrutement, grilles uniques.

Bref, l'ensemble, non content de ne pas répondre aux questions de fonds posées au système éducatif et des personnels, s'inscrit pleinement dans la perspective de l'Europe de 93, de la mobilité, d'une réponse aux besoins du capital.

La C.G.T., qui appelle l'ensemble des salariés à agir pour faire échec à la mise en oeuvre de telles orientations, apporte son soutien aux luttes que mènent les personnels de l'Education.

Elles convergent avec celles des autres salariés.

Il est possible d'inverser le cours des choses. L'argent existe pour celà en prélevant sur les fortunes, sur la spéculation financière, sur le surarmement, pour investir sur les hommes, la jeunesse, afin de satisfaire les besoins.

Nous pouvons, tous ensemble, imposer d'autres choix.

C'est tout le sens de la démarche de la C.G.T.

C'est la raison pour laquelle elle s'adresse à vous.

Ouvrir l'école sur la vie. C'est aussi celà.

LIBEREZ



CASABONNE

Déclaration commune

Comité Régional C.G.T. Midi-Pyrénées

SNES Académie de Toulouse

Le mouvement revendicatif s'exprime de plus en plus fort, dans de nombreuses entreprises, secteurs d'activités, qu'ils soient privés, publics ou nationalisés.

L'expression du mécontentement grandit. Il porte sur l'emploi, les salaires et le pouvoir d'achat, les qualifications, la formation, les conditions de travail, la Protection Sociale, les libertés...

Cela montre de manière nette que, les propos sécurisants, les promesses, les décisions prises ou envisagées par tous ceux qui détiennent le pouvoir de décision, qu'il s'agisse du Patronat ou du Gouvernement, ne passent plus.

Le Secteur de l'Education n'est pas en dehors de cette réalité. C'est même un des points clés pour la mise en oeuvre d'une stratégie qui va à l'encontre de l'intérêt des gens et du Pays.

Il touche à la jeunesse, donc à l'avenir.

Il s'appuie sur un corps de personnel dont l'attachement à la mission d'éducation, de service public est utilisée comme banc d'essai, afin de mettre en oeuvre des reculs sociaux sans précédents. Volonté de moderniser l'école nous dit -on !

Hier, c'était la modernisation de l'économie qu'il fallait faire afin de préparer l'EUROPE, l'échéance de 93.

On en mesure les désastres au travers des dégâts causés dans le potentiel économique et social, régional, national.

Aujourd'hui, les propositions JOSPIN-ROCARD, concernant la pseudo revalorisation des rémunérations des enseignants, la modernisation du système éducatif, qui s'appuie par ailleurs sur des revendications légitimes et accumulées depuis des années, masquent une transformation en profondeur, lourde de conséquences. Elles ne répondent ni aux besoins des jeunes, des enseignants, des personnels; ni aux besoins d'une économie moderne.

Elles s'inscrivent:

- dans la démarche globale, d'aménagement du temps de travail, de flexibilité, de mobilité.

- dans le cadre de la rémunération au mérite, individualisée que le patronat tente de mettre en oeuvre dans le Privé.

- dans un processus d'éclatement du statut de la Fonction Publique par la création de corps en rupture avec la conception de garantie collective: Niveau de recrutement - grille unique.

Il est possible d'inverser le cours des choses par des luttes convergentes, à partir des revendications exprimées par les salariés.

L'argent existe pour cela. Spéculation financière, OPA, surarmement, mobilisent des sommes considérables qui doivent être utilisées autrement, au service des hommes, des femmes, de la jeunesse, afin de satisfaire les besoins.

L'Etat doit prendre ses responsabilités .

En effet, il consacre moins en 89, que ce qu'il faisait en 77 mesuré en % de la part du PIB affecté au système éducatif.

Par contre, au travers de la décentralisation, c'est un transfert de charges vers les populations.

Ainsi le PRIL (PROGRAMME REGIONAL D'INVESTISSEMENT DES LYCEES) prévoit 1,5 Md pour la rénovation de 33 lycées (soit 1/4), mais cela va se traduire par un accroissement de 40% de la pression fiscale locale.

La formation un enjeu pour l'avenir? Oui sans aucun doute.

Mais la question des moyens affectés est un élément incontournable.

Le COMITE REGIONAL C.G.T. MIDI-PYRENEES et le SNES DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE, au cours d'un large échange, ont fait le constat d'une convergence tant sur l'analyse de la situation, que des mesures à prendre pour faire échec à la mise en oeuvre d'une telle stratégie.

Seule une mobilisation massive de tous et son expression au travers des luttes, permettra de stopper ce processus de déclin économique, la remise en cause des acquis sociaux.

Tout en conservant leur identité, leurs prérogatives respectives, leur indépendance, ils considèrent qu'il est nécessaire pour cela de renouveler ce type de rencontre à tous les niveaux, localités, départements, régions.

L'Ecole est d'abord l'affaire de ses personnels, mais elle est aussi l'affaire de tous, puisque fondamentalement au service du développement économique et social.

Ouvrir l'Ecole sur la vie, c'est aussi cela.

TOULOUSE, le 14 MARS 1989.

POUR LE SNES
G.GEORGES

POUR LE COMITE REGIONAL C.G.T.
H.ARCOUTEL.

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL



263, RUE DE PARIS — 93518 MONTRÉUIL CEDEX — TÉL. : (1) 48.51.80.00

Adress Télég : CONFEDOC-PARIS
Compte Chèque Postal PARIS 82-84 L

Montrouil le 28 février 1989



N° à rappeler : (1) AG/FB
Secteur : Emploi Formation

Monsieur le Président de l'ASSEDIC
TOULOUSE - MIDI PYRENEES
38 - 40 Avenue Camille PUJOL
31 087 TOULOUSE CEDEX

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 11 février 1989, vous avez écrit aux membres des comités paritaires de gestion du Fonds Social de votre ASSEDIC, pour attirer leur attention sur l'application de l'article 52 du règlement relatif aux Fonds Sociaux. Je ne vous conteste pas le droit en votre qualité de Président d'écrire lorsque vous le jugez utile aux administrateurs et commissaires de votre ASSEDIC, par contre je vous conteste le droit de vous livrer à une exégèse des positions des instances nationales de l'UNEDIC.

En effet, lors du Conseil d'Administration de l'UNEDIC du 15 septembre 1988, j'ai dit très clairement que pour la C.G.T. et personne n'a contesté ce point de vue, il n'était bien entendu pas question de mettre sur la place publique un dossier individuel d'un chômeur, mais que nous continuerions à donner publiquement notre appréciation sur le fonctionnement en général des comités de Fonds Sociaux et sur l'utilisation des dotations budgétaires.

A la lumière du dossier concernant l'action engagée par nos camarades de la C.G.T. du LOT, il est clair que leurs initiatives s'inscrivent parfaitement dans le cadre que nous avons tracé au niveau national.

Toute autre interprétation tendrait à vouloir museler le droit d'expression des organisations syndicales dans notre pays. Jusqu'à la démonstration inverse, la position d'une organisation syndicale est définie par ses instances et non pas par d'autres et encore moins par une instance paritaire. On ne peut pas défendre en même temps ailleurs le droit aux salariés de s'organiser et de décider leurs actions comme ils l'entendent et prétendre interdire cela dans notre pays.

Aussi je vous indique très clairement M. le Président, qu'aussi bien dans l'ASSEDIC que vous présidez que dans toutes les autres, nos camarades continueront à rendre compte du mandat qui leur est confié par l'organisation syndicale devant les salariés et les chômeurs. L'appréciation du traitement des dossiers et de l'utilisation des sommes consacrées aux Fonds Sociaux fait partie de ce compte rendu de mandat que doivent faire normalement des représentants syndicaux.

Nous sommes pour la transparence, nous n'avons rien à cacher et nous souhaitons tout simplement que ceux qui contribuent à financer l'assurance chômage sachent très normalement et très démocratiquement comment les fonds sont utilisés par les instances du régime. Nous sommes en ce qui nous concerne prêts à prendre toutes nos responsabilités et y compris à débattre devant les intéressés. Contrairement à beaucoup, nous n'avons pas deux langages, un en séance et un autre à l'extérieur.

Vous trouverez peut-être ma lettre un peu sèche, sachez en tous les cas que nous n'entendons pas que nos militants soient traités comme de mauvais écoliers que l'on pourrait mettre au piquet au fond de la classe. Aujourd'hui comme demain et comme hier nous continuerons à être les portes paroles des plus démunis : les chômeurs qui n'ont aucune responsabilité dans leurs situations.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Alain GUICHARD



Membre de la C.E. de la C.G.T.
Représentant de la C.G.T. au
Bureau de l'UNEDIC.

Compte-rendu de la Réunion Régionale des Responsables de l' U C R

Le 20 JANVIER 1989, 28 secrétaires de sections ou d'U.S.R. se sont réunis, représentant 5 départements de la Région (AVEYRON, HAUTE-GARONNE, LOT, TARN et TARN-et-GARONNE), sur le thème de la DEFENSE DES RETRAITES ET DE LA PROTECTION SOCIALE.

Serge GIANOTTI, Secrétaire Départemental Adjoint, fait un bref compte-rendu du Conseil National, auquel il a participé les 2 jours précédents: nous devons travailler, nous militants, à préparer la JOURNEE D'ACTION, qui devra se dérouler le 6 AVRIL, au niveau de chaque département, contre l'austérité, le chômage, la protection sociale, pour la revalorisation de notre pouvoir d'achat.

La discussion ample et sérieuse, abordera toutes les possibilités qui doivent être mises en oeuvre pour :

- * Toucher le plus grand nombre de retraités,
- * Connaître les besoins,
- * Organiser une bataille "dure" mais possible à gagner,

Le principe d'une consultation sur les besoins et les moyens de parvenir à écarter les dangers du fameux plan SEGUIN.BARZACH.CHOTARD et consorts...est retenu, pour permettre de toucher le maximum de retraités.

Une réunion devra confronter les réponses et se pencher sur les desiderata des retraités.

Cette consultation lancée par l'U.S.R. est confiée à la célérité de chaque section syndicale, et pourra être adaptée sur la forme en face de chaque problème spécifique, (y compris sur le minimum de pension).

D'autre part, les militants présents ont demandé à l'U.S.R. de TOULOUSE, de prévoir le renouvellement d'une telle réunion au moins une fois par an, la confrontation au niveau régional s'avérant bénéfique pour tous.

De la même façon une intervention auprès du COMITE REGIONAL actifs, demandant l'intégration d'un délégué des retraités au sein de ce Comité paraît souhaitable à tous.

Le travail important restant à faire est la création des U.S.R., ou la mise en place, ainsi que celles des L.S.R.



INFORMATIONS PRESSE

DECLARATION DES ADMINISTRATEURS C.G.T. A LA C.R.A.M

Lors de la réunion du Conseil d'Administration de la CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE MALADIE DU 15 MARS, compte-tenu des menaces qui pèsent aujourd'hui sur le régime de SECURITE SOCIALE, figurant explicitement dans le mémorandum EVIN et le projet de IO EME PLAN, le Groupe des Administrateurs C.G.T. a déposé 4 motions devant le Conseil d'Administration.

Ces 4 motions portaient sur:

- le financement de la SECURITE SOCIALE, avec notamment l'exigence d'un prélèvement sur les revenus du capital à hauteur de 13,6% comme pour les salariés,
- L'avenir de la SECURITE SOCIALE en demandant l'abandon de tout projet portant atteinte à notre système de Protection Sociale, réduisant le niveau et l'étendue des prestations.
- La convention médicale, afin que soit mis un terme au secteur 2 des honoraires libres.
- Les élections à la SECURITE SOCIALE pour 1989, comme le prévoit la loi.

Il s'agit-là de questions qui touchent directement les usagers dans la qualité des prestations et dans leur pouvoir d'achat, ainsi que sur l'accès à la santé.

Or, une fois de plus, les patrons, la C.F.D.T., C.G.C., C.F.T.C. et F.O, ont fait cause commune pour empêcher qu'un vote ait lieu sur ces propositions qui combattent l'austérité.

Il est regrettable que ces mêmes organisations aient aussi approuvé toutes les mesures de réduction des dépenses pénalisant les malades et les assurés sociaux.

Après avoir approuvé le plan CHOTARD, le risque est grand que les patrons et ces organisations syndicales apportent leur soutien aux projets du Gouvernement qui visent à porter de nouveaux et graves coups à la Protection Sociale dans son ensemble.

Les assurés sociaux doivent savoir la vérité sur le comportement des patrons, des organisations syndicales dans les conseils d'administration.

La C.G.T. appelle l'ensemble des salariés, des retraités, de tous ceux qui sont concernés par la Protection Sociale, à se mobiliser pour empêcher ces mauvais coups, pour un autre financement de la SECURITE SOCIALE, permettant des prestations de haut niveau.

TOULOUSE, le 15 MARS 1989